

Yvonand, le 11 novembre 2024



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 11.11.2024

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 09.09.2024, **préavis 2024/12** ;
entendu le rapport de la commission ad hoc ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'adopter le renouvellement de la zone réservée communale (art. 46 LATC) ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier